

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 bisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) J. LEFEVRE

Date et signature (2) :

07 SEP. 1999

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Arts plastiques : Dessin d'après nature - Perfectionnement

CODE DE L'U.F. (3)	61112302151	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	601
--------------------	-------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
 du degré : (1) inférieur (1) supérieur

 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Finalités de l'unité de formation

1° Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2° Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de :

- perfectionner sa pratique du dessin pour en assurer la maîtrise;
- développer une technique personnalisée des différents moyens mis à sa disposition et être ainsi capable de s'exprimer par leur biais.

Annexe 2

Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, face à un sujet choisi, à partir de consignes précisant la nature des croquis, le format d'exécution, le temps imparti pour la réalisation, de mobiliser une capacité de production conduisant à produire un nombre important de :

- . croquis rapides;
- . dessins documentaires;
- . dessins de modèles dans leur cadre;
- . dessins d'ensemble d'objets associés à l'environnement.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation "Arts plastiques : Dessin d'après nature - Approfondissement"

Annexe 3

Constitution de groupes ou regroupement

Aucune recommandation particulière.

Programme du(des) cours

En situation d'observation d'un sujet à dessiner, l'étudiant sera capable :

- de développer et perfectionner les techniques et les sujets déjà étudiés en y ajoutant des techniques spécifiques;
- d'utiliser la mémoire visuelle et de mettre en relation plusieurs personnages comme éléments de dessin dans un langage graphique personnel;

et pour atteindre ce niveau de compétence,

- de mobiliser avec maîtrise des connaissances et des savoir-faire concernant :
 - . le personnage dans son milieu (associé à des groupes d'objets, associé à d'autres personnages);
 - . la tête, les mains, l'homme, la femme, l'enfant, poses couchées, obliques, raccourcis, éclairages divers;
 - . expressions faciales particulières, grimaces, maquillages, coiffures spéciales, couvre-chef, etc.;
 - . modèles nus, habillés, déguisés, avec accessoires originaux (vêtements, coiffures, ombrelles, etc.).

Annexe 5

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, face à un sujet imposé, à partir de consignes imposant le format, la technique et le temps imparti, de mobiliser une capacité de production conduisant à prouver :

- une grande qualité graphique;
- une recherche dans l'originalité et l'esthétique;
- une qualité de style.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du choix judicieux de la technique et de la composition;
- de la qualité graphique;
- de la précision et de la rigueur d'observation.

Annexe 6

Profil du (des) chargé(s) de cours

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.